

L'an deux mil vingt et un, le onze février à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni exceptionnellement (mesures sanitaires dans le cadre de la COVID-19), au centre communal polyvalent « Joël Le Theule », sans public, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves AVIGNON, Maire,

Présents : Katia HARDOUIN, Loïc JARROSSAY, Karine LEBATTEUX, Stéphane FOURNIER, Sandra BERGER, Nicolas ALLAIN, Stéphanie SIMON, Pascal MAZÉ, Gladys TORTAY, Jean TARDIF, Hombeline LAUNAY, Arnaud GOYÉ, Richard MONTEWIS, Delphine DUMOULIN, Dominique ROUSSEAU, Jocelyne PILON, Thierry LAGOQUET, Joëlle BRUNET, Virginie SIEG.

Absents excusés : Peggy BROSSARD (pouvoir à Karine LEBATTEUX), Audrey HANTEVILLE (pouvoir à Katia HARDOUIN), Alain GALY (pouvoir à Joëlle BRUNET).

Secrétaire de séance élu à l'unanimité : Pascal MAZÉ

Était également présente : Isabelle DURAND, Directrice Générale des Services.

Ordre du jour indiqué dans la convocation en date du 4 février 2021

1.	Finances	3
A.	Compte administratif 2020, Compte de gestion 2020, Affectation des résultats 2020 des budgets Houssay, commune, panneaux photovoltaïques	3
I.	Budget du HOUSSAY	3
i.	Compte administratif 2020 du Houssay	3
ii.	Compte de gestion 2020 du Houssay	3
iii.	Restes à réaliser 2020 du Houssay	3
iv.	Affectation des résultats 2020 du Houssay	3
II.	Budget de la commune	4
i.	Compte administratif 2020 du budget de la commune	4
ii.	Compte de gestion 2020 du budget de la commune	4
iii.	Reste à réaliser 2020 du budget de la commune	4
iv.	Affectation des résultats 2020 du budget de la commune	5
III.	Budget des panneaux photovoltaïques	6
i.	Compte administratif 2020 du budget des panneaux photovoltaïques	6
ii.	Compte de gestion 2020 du budget des panneaux photovoltaïques	6
iii.	Affectation des résultats du budget des panneaux photovoltaïques	6
B.	Budget primitif 2021	7
I.	Présentation des orientations budgétaires	7
II.	Budget primitif 2021 du Houssay	8
III.	Budget primitif 2021 de la commune	8
i.	Subvention versée au budget primitif 2021 du CCAS	8
ii.	Subvention versée au budget primitif 2021 du Houssay	8
iii.	Subventions versées aux écoles de la commune pour l'année 2021	8
iv.	Vote des taux des taxes directes communales pour l'année 2021	9
v.	Vote du budget primitif 2021 de la commune	10
vi.	Vote du budget primitif 2021 des panneaux photovoltaïques	10
C.	Présentation du projet de centre culturel	10
2.	Urbanisme	11

A.	Rétrocession des espaces communs dans le domaine public du lotissement Villa Plaisance	11
B.	Convention avec Etudes et Chantiers pour l'année 2021	12
C.	Remise des prix pour le concours des maisons fleuries et illuminées de l'année 2020.....	12
D.	Présentation des déclarations d'intention d'aliéner (DIA).....	13
3.	Ressources humaines	13
A.	Ratio d'avancements de grades.....	13
B.	Accueil de stagiaires	15
4.	Houssay : recrutement des saisonniers pour la saison 2021	15
5.	Présentation des décisions de M. le Maire au titre de la délégation du conseil municipal	16
6.	Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 14 janvier 2021	16
7.	Divers	16
A.	Attribution d'un nom à l'ancien atelier communal.....	16
B.	Demande de subvention	17

Distribution aux élus d'un document de travail du conseil ainsi que les documents budgétaires 2020 et 2021 concernant le Houssay, la commune et les panneaux photovoltaïques.

Pendant la séance du conseil municipal, tous les documents sont présentés sur écran avec vidéo projecteur.

Désignation d'un président de séance pour les questions des finances

En vertu de l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil élit son président dans la séance pour les finances et notamment lorsque les comptes administratifs sont débattus.

Katia HARDOUIN, adjointe aux finances est élue à l'unanimité.

1. Finances

A. Compte administratif 2020, Compte de gestion 2020, Affectation des résultats 2020 des budgets Houssay, commune, panneaux photovoltaïques

I. Budget du HOUSSAY

i. Compte administratif 2020 du Houssay

Délibération 2021/02/01 :

Vu les articles L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 09/03/2020 approuvant le budget primitif 2020 du Houssay, modifié par une décision modificative le 15/10/2020 ;

En application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne Katia HARDOUIN Adjointe chargée des finances pour présider la séance pendant le vote, et qui expose les conditions d'exécution du budget,

M. le Maire se retire de la salle pour le vote,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 19 voix pour et 3 abstentions (Joëlle BRUNET, Alain GALY, Virginie SIEG), adopte le compte administratif du budget du Houssay de l'exercice 2020, arrêté comme suit en euros :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses		BP 2020	CA 2020
D011	Charges à caractères général	144 155,00	97 257,20
D012	Charges de personnel et frais assimilés	240 000,00	224 827,92
D065	Autres charges de gestion courante	4 943,00	3 269,12
D66	Charges financières	0,00	0,00
D67	Charges exceptionnelles	3 200,00	0,00
D042	Opération ordre sect à sect	0,00	0,00
Total dépenses		392 298,00	325 354,24
Recettes		BP 2020	CA 2020
R002	Résultat de fonctionnement reporté	171 179,42	0,00
R042	Opération ordre sect à sect	51 420,58	0,00
R70	Produits des services et ventes diverses	110 000,00	98 352,06
R74	Dotations, subventions, participations	19 648,00	51 420,58
R75	Autres produits de gestion courante	40 000,00	10 785,31
R77	Produits exceptionnels divers	50,00	89,28
Total recettes		392 298,00	160 647,23

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses		BP 2020	CA 2020
D040	Opération ordre sect à sect	51 420,58	0,00
D041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00
D13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
D16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
D20	Immobilisations incorporelles	4 790,00	1 506,79
D21	Immobilisations corporelles	163 527,49	46 743,59
Total dépenses		219 738,07	48 250,38
Recettes		BP 2020	CA 2020
R001	Solde d'exécution section d'invet. Reporté	219 738,07	0,00
R10	Dotations, onds divers, réserves	0,00	0,00
R024	Produits de cession	0,00	0,00
R040	Opération ordre sect à sect	0,00	0,00
R041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00
R13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
Total recettes		219 738,07	0,00

ii. Compte de gestion 2020 du Houssay

Report au prochain conseil, en attente du compte de gestion définitif.

iii. Restes à réaliser 2020 du Houssay

Restes à réaliser en dépenses

Article	Crédits alloués BP2020	Crédits consommés BP2020	Objet	Fournisseurs	Crédits reportés BP 2021
21318	71 115,89	2 081,96	Fournitures et pose de sondes connectées	IDEX	1 100,00
				Total TTC	1 100,00

Reste à recevoir en recette : néant

iv. Affectation des résultats 2020 du Houssay

Délibération 2021/02/02 :

En application de l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020 du Budget du Domaine du Houssay,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,

Vu l'avis de la commission finances,

Katia HARDOUIN, adjointe aux finances, désignée par le conseil pour présenter les documents budgétaires, présente à l'Assemblée, l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,

Houssay 2020	Investissement	fonctionnement
Dépenses	48 250,38	325 354,24
Recettes	0,00	160 647,23
Résultat de l'exercice	-48 250,38	-164 707,01
Résultat précédent	219 738,07	171 179,42
Résultat cumulé	171 487,69	6 472,41
Restes à réaliser en dépense	1 100,00	
Restes à réaliser en recette	0,00	
Affectation obligatoire au 1068	0,00	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 20 voix pour et 3 abstentions (Joëlle BRUNET, Alain GALY, Virginie SIEG), décide d'affecter la somme de 6 472.41 € au compte R002 (excédent de fonctionnement reporté) et la somme de 171 487.69 € au compte R001 (excédent d'investissement reporté) au titre du budget primitif 2021 du budget du HOUSSAY.

II. Budget de la commune

i. Compte administratif 2020 du budget de la commune

Délibération 2021/02/03 :

Vu les articles L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 09/03/2020 approuvant le budget primitif 2020 de la commune, modifié par deux décisions modificatives les 15 octobre et 03 décembre 2020.

En application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne Katia HARDOUIN, Adjointe chargée des finances pour présider la séance pendant le vote, et qui expose les conditions d'exécution du budget,

M. le Maire se retire de la salle pour le vote,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 19 voix pour et 3 abstentions (Joëlle BRUNET, Alain GALY, Virginie SIEG) adopte le compte administratif du budget de la commune de l'exercice 2020, arrêté comme suit en euros :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses		BP 2020	CA 2020
D011	Charges à caractères général	930 207,00	682 485,57
D012	Charges de personnel et frais assimilés	1 620 000,00	1 507 774,49
D065	Autres charges de gestion courante	280 132,96	272 836,31
D66	Charges financières	70 000,00	52 040,78
D67	Charges exceptionnelles	1 232 241,86	5 195,44
D042	Opération d'ordre de transfert entre sections	234 371,90	234 371,90
D023	Virement à la section d'investissement	961 733,10	0,00
Total dépenses		5 328 686,82	2 754 704,49
Recettes		BP 2020	CA 2020
R002	Résultat de fonctionnement reporté	1 963 186,82	0,00
R013	Atténuation de charges	59 400,00	79 223,17
R042	Opération d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00
R70	Produits des services et ventes diverses	369 100,00	401 846,89
R73	Impôts et taxes	2 865 000,00	2 897 861,73
R74	Dotations, subventions, participations	52 000,00	100 031,69
R75	Autres produits de gestion courante	10 000,00	3 414,37
R76	Produits financiers	0,00	0,00
R77	Produits exceptionnels divers	10 000,00	13 167,86
Total recettes		5 328 686,82	3 495 545,71

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses		BP 2020	CA 2020
D001	Solde d'exécution de la section	206 399,05	0,00
D040	Opération d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00
D10	Dotations, fonds divers, réserves	24 156,00	24 155,91
D16	Emprunts et dettes assimilées	100 000,00	97 740,25
D20	Immobilisations incorporelles	23 470,00	17 938,62
D204	Subventions d'équipement versées	86 389,92	86 389,92
D21	Immobilisations corporelles	2 086 895,76	899 773,33
D041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00
Total dépenses		2 527 310,73	1 125 998,03
Recettes		BP 2020	CA 2020
R021	Virement de la section de fonctionnement	961 733,10	0,00
R001	Solde d'exécution de la section	0,00	0,00
R10	Dotations, fonds divers, réserves	1 331 205,73	1 192 663,90
R13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
R16	Emprunt	0,00	0,00
R20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
R21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
R23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
R040	Opération d'ordre de transfert entre sections	234 371,90	234 371,90
R041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00
R024	Produits de cession d'immobilisation	0,00	0,00
Total recettes		2 527 310,73	1 427 035,80

ii. Compte de gestion 2020 du budget de la commune

Report au prochain conseil. En attente du compte de gestion définitif.

iii. Reste à réaliser 2020 du budget de la commune

Restes à réaliser en dépenses

Date	Ref_BDC	Article	Crédits alloués BP2020	Crédits consommés BP2021	Objet	Fournisseurs	Mt_HT	Mt_TTC	Crédits reportés BP2021
01/10/2020	310-00005728	2031			Etude de faisabilité technique et financière vestiaires foot équipe féminine	CMB ECONOMISTE	5 004,00	5 004,00	417,00
30/11/2020	310-00005864	2051			Hébergement licences GEO URBA et GEO CIM mairie année 2021	SIRAP INFO TP	1 858,97	2 230,76	2 230,76
11/09/2020	310-00005680	2051			Certificat renouvelé parapheur électronique certinomis	CERTINOMIS	276,00	276,00	276,00
28/09/2020	310-00005716	2128	93 415,20	14 503,20	Aménagement extérieur église et presbytère	AMG MATERIAU	2 537,10	2 537,10	2 537,10
24/08/2020	310-00005626	2128	93 415,20	14 503,20	Fourniture et pose d'un éclairage terrain de foot C	STURNO SA	38 166,60	38 166,60	38 166,60
04/03/2020	310-00005071	21311	236 722,30	219 637,10	Marché réhabilitation mairie lot 7 carrelages	CARRELAGE MO	6 084,00	6 084,00	593,09
18/12/2019	310-00005081	21311			Marché réhabilitation Mairie - lot 4 menuiseries extérieures	SARL BARBIER	97 213,92	97 213,92	1 971,40
18/12/2019	310-00005080	21318	723 254,69	429 979,01	Marché réhabilitation CCP - lot 4 menuiseries extérieures	SARL BARBIER	95 638,20	95 638,20	1 802,36
16/11/2020	310-00005845	21318			Frais d'études bâtiments - Projet centre culturel	CABINET LOIS	8 801,00	10 561,20	10 561,20
04/03/2020	310-00002862	21318			Assistance maîtrise d'ouvrages Rénovation CCP	CMB ECONOMISTE	5 070,00	5 070,00	2 340,00
30/10/2020	310-00005799	2151	436 137,08	24 128,34	Aménagement centre bourg : mission levé topographique et esquisses	IRPL	5 465,00	6 558,00	4 386,00
30/10/2020	310-00005800	2151			Aménagement de la Rue des Aulnays entre la rue d'Allonnes : mission levé topographique et étude AVP	IRPL	5 260,00	6 312,00	3 696,00
30/10/2020	310-00005801	2151			Aménagement parking Calberson mission levé topographique et avant projet	IRPL	3 530,00	4 236,00	4 236,00
04/03/2020	310-00003696	2151			Avenant 1 marché aménagement sécuritaire et urbain de la rue de Voivres, rond point Ajoncs	IRPL	2 888,76	2 888,76	2 888,76
30/10/2020	310-00005802	2151			Aménagement paysager centre bourg	ZEPPELIN	3 000,00	3 600,00	3 600,00
24/11/2020	310-00005854	2152	31 407,00	2 884,80	Voirie : signalisation horizontale et verticale	ESVIA	410,00	492,00	492,00
24/09/2020	310-00005701	21538			Eclairage terrain de pétanque	STURNO SA	4 417,20	4 417,20	4 417,20
24/09/2020	310-00005702	21538			Eclairage public route de la Belle Etoile	STURNO SA	3 261,60	3 261,60	3 261,60
10/09/2020	310-00005676	21568	6 247,18	1 946,52	Extincteurs mairie	EUROFEU	320,21	320,21	320,21
04/03/2020	310-00005094	21568			Remplacement poteau incendie n°1 La Martinière	SIDERM01	2 000,66	2 000,66	2 000,66
					Total de la sélection	Total	291 203,22	296 868,21	90 193,94

Restes à recevoir en recettes

Article	Crédits alloués BP2020	Crédits consommés BP2021	Objet	Fournisseurs	Mt_HT	Mt_TTC	Crédits reportés BP2021
10222	150 000,00	0,00	FCTVA 2019	DEPARTEMENT	189 791,68	189 791,68	189 791,68
				Total	189 791,68	189 791,68	189 791,68

iv. Affectation des résultats 2020 du budget de la commune

Délibération 2021/02/04 :

En application de l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020 du budget de la commune,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,

Vu l'avis de la commission finances,

Katia HARDOUIN, adjointe aux finances, désignée par le conseil pour présenter les documents budgétaires, présente à l'Assemblée, l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	1 125 998,03	2 754 704,49
Recettes	1 427 035,80	3 495 545,71
Résultat de l'exercice	301 037,77	740 841,22
Résultat précédent	206 399,05	1 963 186,82
Résultat cumulé	94 638,72	2 704 028,04
Restes à réaliser en dépense	90 193,94	
Restes à réaliser en recette	189 791,68	
Affectation obligatoire au 1068	0,00	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 20 voix pour et 3 abstentions (Joëlle BRUNET, Alain GALY, Virginie SIEG), décide d'affecter :

- la somme de 2 704 028,04 € au compte R002 (excédent de fonctionnement reporté),

- la somme de 94 638,72 € au compte R001 (Excédent d'investissement reporté), au titre du budget primitif 2021 du budget de la commune.

III. Budget des panneaux photovoltaïques

i. Compte administratif 2020 du budget des panneaux photovoltaïques

Délibération 2021/02/05 :

Vu les articles L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du conseil municipal en date du 09/03/2020 approuvant le budget primitif 2020,
En application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne Katia HARDOUIN, Adjointe chargée des finances pour présider la séance pendant le vote, et qui expose les conditions d'exécution du budget,
M. le Maire se retire de la salle pour le vote du compte administratif.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour, adopte le compte administratif du budget des panneaux photovoltaïques de l'exercice 2020, arrêté comme suit en euros :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	Dépenses	BP 2020	CA 2020
chapitre D 011	Charges à caractère général	150,00	35,79
6135	Location mobilières : location du compteur électrique EDF	50,00	35,79
61521	Entretien et réparations sur biens immobiliers : bardage Frs Age de paille	100,00	0,00
chapitre D 67	Charges exceptionnelles	2 480,46	0,00
6743	Subventions exceptionnelles de fonctionnement	2 480,46	0,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	0,00	0,00
Total dépenses de fonctionnement		2 630,46	35,79
Code	Recettes	BP 2020	CA 2020
chapitre R002	Excédent de fonctionnement	1 130,46	0,00
chapitre R70	Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	1 500,00	1 634,63
7011	Vente d'énergie - Electricité	1 500,00	1 634,63

ii. Compte de gestion 2020 du budget des panneaux photovoltaïques

Report au prochain conseil. En attente du compte de gestion définitif.

iii. Affectation des résultats du budget des panneaux photovoltaïques

Délibération 2021/02/06 :

En application de l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020 du budget des panneaux photovoltaïques,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,
Vu l'avis de la commission finances,
Katia HARDOUIN, adjointe aux finances, désignée par le conseil pour présenter les documents budgétaires, présente à l'Assemblée, l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,

Panneaux photovoltaïques	Fonctionnement
Dépenses	35,79
Recettes	1 634,63
Résultat de l'exercice (excédent)	1 598,84
Résultat précédent	1 130,46
Résultat cumulé	2 729,30

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 23 voix pour, décide d'affecter la somme de 2 729,30 € au compte R002 (excédent de fonctionnement reporté) au titre du budget primitif 2021 du budget des panneaux photovoltaïques du chalet écologique.

B. Budget primitif 2021

I. Présentation des orientations budgétaires

	Projets		Année 2021	Année 2022	Année 2023	Année 2024	Année 2025	Année 2026
			Prévu	Prévu	Prévu	Prévu	Prévu	Prévu
C O M M U N E	urbanisme - environnement	arrosage automatique 2 terrains de foot A et B	61 000					
		arrosage automatique 1 terrains de foot C			35 000			
		mise en place nouvelle pompe arrosage automatique foot	17 200					
		jeux et structures nouvelles	30 000					
		aménagement voie douce et piste cyclable	100 000					
		panneau pédagogique mobile	18 000					
		création point d'eau incendie	9 000	9 000	9 000	9 000	9 000	9 000
		plantation arbres et arbustes	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000
		réserves foncières sur le bâti	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
		réserves foncières sur le non bâti	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
		travaux réparation barrage suite écoulements	RAR		40 000			
	informatique	mise en surveillance commune	15 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
	associations	fresque et enseigne gymnase		20 000				
	communication	refonte site internet	5 000					
	affaires scolaires	projet label numérique	14 000					
	cimetière	aménagement cimetière : végétalisation, allées...		20 000	20 000	20 000		
C O M M U N E	Projets		Année 2021	Année 2022	Année 2023	Année 2024	Année 2025	Année 2026
			Prévu	Prévu	Prévu	Prévu	Prévu	Prévu
	travaux	bâtiments	renovation sanitaires place de la Mairie et rénovation local Nadine	45 000				
			création maison des associations	250 000				
			centre culturel + honoraires pour étude réalisation centre culturel	30 000	1 000 000			
			CCP : réfection toiture et sécurisation escalier	17 000				
			CCP travaux de rénovation et entretien		50 000	50 000		50 000
			CCP climatisation		60 000,00			
			Salle Moriceau et Ancienne mairie : enduit et rénovation énergétique	87 000				
			fourniture et pose auvents restaurant scolaire	15 000				
			climatisation restaurant scolaire		20 000			
			vestiaires féminines foot	220 000				
			Pose de panneaux photovoltaïques sur bâtiments		20 000	20 000	10 000	10 000
			renovation bâtiments communaux		200 000	200 000	200 000	200 000
		voirie	aménagement voirie centre bourg	550 000				
			parking Calberson (PAV)	130 000				
			voirie	65 000	50 000	50 000	50 000	50 000
		éclairage public	aménagement route de la Pierre éclairage public et enfouissement réseaux		200 000			
			passage LED	6 000	6 000			
			aménagement VRD route des Aulnays		1 000 000			
			éclairage balisage piétons du chemin de la Pierre jusqu'au rond point route de Fillé	10 000				

	Projets	Année 2021	2022 à 2026
		Prévu	
H o u s s a y	logement insolite et son aménagement	14 024	
	réparation verrière bloc sanitaire	9 780	
	pédalo	9 072	
	étude pour plan réseaux eau	15 780	
	matériel et outillage (bras fauchage)	8 750	
	étude pour logement insolite	3 475	
	parcours santé	7 039	
	réseaux : prévision réhabilitation		400 000

II. Budget primitif 2021 du Houssay

Délibération 2021/02/07 :

Vu les articles L.1611-1 et suivants, L.2311-1 à L.2343-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, Katia HARDOUIN, Adjointe aux finances expose à l'Assemblée les orientations budgétaires pour l'année 2021, les conditions de préparation du budget primitif, établi en conformité avec la nomenclature M14, et validé par la commission finances. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 20 voix pour, 2 voix contre (Joëlle BRUNET, Alain GALY) et 1 abstention (Virginie SIEG) adopte le budget primitif du Domaine du HOUSSAY de l'exercice 2021 arrêté comme suit, dont l'édition détaillée a été distribuée aux élus :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses	RAR	BP 2021	BP 2021+RAR
D040 - Opération ordre section à section		0,00	0,00
D041 - Opérations patrimoniales		0,00	0,00
D16 - Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00
D20 - Immobilisations incorporelles	0,00	28 773,00	28 773,00
D21 - Immobilisations corporelles	1 100,00	141 614,69	142 714,69
Total Dépenses	1 100,00	170 387,69	171 487,69
Recettes	RAR	BP 2021	BP 2021+RAR
R001 - Solde d'exécution d'invest. Reporté		171 487,69	171 487,69
R13 - Subvention d'investissement		0,00	0,00
R024 - Produits de cession		0,00	0,00
R040 - Opération ordre section à section		0,00	0,00
R041 - Opérations patrimoniales		0,00	0,00
Total Recettes	0,00	171 487,69	171 487,69

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses	RAR	BP 2021	BP 2021+RAR
D011 - Charges à caractère général		136 410,00	136 410,00
D012 - Charges de personnel et frais assimilés		320 000,00	320 000,00
D65 - Autres charges de gestion courante		4 500,00	4 500,00
D66 - Charges financières		0,00	0,00
D67 - Charges exceptionnelles		100,00	100,00
D042 - Opération ordre section à section		0,00	0,00
Total Dépenses	0,00	461 010,00	461 010,00
Recettes	RAR	BP 2021	BP 2021+RAR
R002 - Résultat de fonctionnement reporté		6 472,41	6 472,41
R042 - Opérations d'ordre de section à section		0,00	0,00
R70 - Produits des services et ventes directes		94 000,00	94 000,00
R74 - Dotations, subventions, participations		355 487,59	355 487,59
R75 - Autres produits de gestion courante		5 000,00	5 000,00
R77 - Produits exceptionnels divers		50,00	50,00
Total Recettes	0,00	461 010,00	461 010,00

III. Budget primitif 2021 de la commune

i. Subvention versée au budget primitif 2021 du CCAS

Délibération 2021/02/08 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Katia HARDOUIN, Adjointe aux finances expose à l'Assemblée que le Conseil d'administration du Centre Communal d'action sociale a voté son budget primitif le 20/01/2021 qui dégage une subvention de fonctionnement pour l'équilibre de 4 983,25 €. Cette somme est inscrite au budget primitif 2021 de la commune, article 657362.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 23 voix pour :

- décide de verser une subvention de fonctionnement au budget primitif 2021 du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de SPAY, d'un montant de 4 983,25 €,
- décide d'inscrire cette somme au budget primitif 2021 de la commune, article 657362.

ii. Subvention versée au budget primitif 2021 du Houssay

Délibération 2021/02/09 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Katia HARDOUIN, Adjointe aux finances expose à l'Assemblée que le budget primitif 2021 du Houssay s'équilibre par une subvention de fonctionnement de 355 487,59 €.

Cette somme est inscrite au budget primitif 2021 de la commune, article D 65737, versée sur le budget annexe du Houssay.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 20 voix pour, 2 voix contre (Joëlle BRUNET, Alain GALY) et 1 abstention (Virginie SIEG) :

- décide de verser sur le budget primitif 2021 du Houssay une subvention de fonctionnement de 355 487,59 €,
- décide d'inscrire au budget primitif 2021 de la commune, la somme de 355 487,59 € à l'article D 65737.

iii. Subventions versées aux écoles de la commune pour l'année 2021

Délibération 2021/02/10 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Katia HARDOUIN, Adjointe aux finances expose à l'Assemblée qu'il est proposé de verser une subvention aux écoles de la commune pour participer au projet pédagogique de l'année scolaire 2021/2022, pour l'achat de timbres-poste et abonnement téléphonie mobile. Ces montants sont inscrits au budget primitif 2021 de la commune sur le compte 65748.

	Ecole élémentaire	École maternelle
Projet pédagogique (spectacle)	0	900.00
Subvention (timbres-poste)	30.00	50.00
Subvention (abonnement tél. mobile)	20.00	0
Montant total	50.00	950.00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 23 voix pour, décide de verser une subvention d'un montant de 50.00 € à l'école élémentaire et une subvention d'un montant de 950.00 € à l'école maternelle de la commune au titre de l'année scolaire 2021/2022. Ces sommes sont inscrites au budget primitif 2021 de la commune à l'article D 65748.

iv. Vote des taux des taxes directes communales pour l'année 2021

Mise en œuvre de 2 réformes structurantes :

- Poursuite de la suppression progressive de la Taxe d'habitation (TH)

La perte de la taxe d'habitation pour les communes est **compensée par la redescende de la taxe foncière bâtie (TFB) du département**
Il n'y a donc plus de vote du taux de la TH

Compensation calculée : $\text{taux TFB commune} + \text{taux TFB département (application d'un coefficient correcteur (coco))}$

Pour information

La perte de la TH pour les intercommunalités est compensée par de la TVA nationale

La perte de la TFB pour les départements est compensée par de la TVA nationale

- Mise en œuvre de la réforme des impositions de production

- ✓ Réduction de 50% des valeurs locatives des établissements industriels

La perte de la taxe foncière (TF) et de la Cotisation Foncière des entreprises (CFE) sera compensée par des allocations compensatrices

Cette réduction entraîne une baisse des bases de TF et de CFE qui sera compensée par une allocation compensatrice. **Il ne faut donc pas augmenter les taux.**

$\text{Le taux de la taxe foncière bâtie (TFB) communal 2021} = \text{taux communal TFB} + \text{taux départemental TFB 2020}$

Il faut attendre la notification des bases envoyée par la direction générale des finances publiques fin mars 2021, pour voter les taux des taxes directes communales.

Une commission finances est fixée le mardi 06 avril à 18h30

Un conseil municipal le jeudi 08 avril à 20h00 pour le vote des taux.

- ✓ Suppression de la part régionale de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)

Compensée par de la TVA nationale

- ✓ Abaissement de 3% à 2% du taux de plafonnement en CET en fonction de la valeur ajoutée

Pour information :

Pas de changement sur le vote du taux de la TFB pour les intercommunalités

Les départements ne votent plus de TFB.

v. Vote du budget primitif 2021 de la commune

Délibération 2021/02/11 :

Vu les articles L.1611-1 et suivants, L.2311-1 à L.2343-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, Katia HARDOUIN, Adjointe aux finances expose à l'Assemblée les orientations budgétaires pour l'année 2021, les conditions de préparation du budget primitif, établi en conformité avec la nomenclature M14, et validé par la commission finances. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 20 voix pour, 2 voix contre (Joëlle BRUNET, Alain GALY) et une abstention (Virginie SIEG) adopte le budget primitif de la commune de l'exercice 2021 arrêté comme suit, dont l'édition détaillée a été distribuée aux élus.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses	RAR	BP 2021	BP2021+RAR
D011 Charges à caractères général		1 006 773,00	1 006 773,00
D012 Charges de personnel et frais assimilés		1 669 059,20	1 669 059,20
D65 Autres charges de gestion courante		571 028,65	571 028,65
D66 Charges financières		59 000,00	59 000,00
D67 Charges exceptionnelles		1 678 243,65	1 678 243,65
D042 Opération d'ordre de transfert entre sections		253 649,86	253 649,86
D023 Virement à la section d'investissement		889 073,68	889 073,68
Total dépenses		6 126 828,04	6 126 828,04
Recettes	RAR	BP 2021	BP2021+RAR
R002 Résultat de fonctionnement reporté		2 704 028,04	2 704 028,04
R013 Atténuation de charges		60 000,00	60 000,00
R042 Opération d'ordre de transfert entre sections		0,00	0,00
R70 Produits des services et ventes diverses		445 000,00	445 000,00
R73 Impôts et taxes		2 851 000,00	2 851 000,00
R74 Dotations, subventions, participations		59 800,00	59 800,00
R75 Autres produits de gestion courante		2 000,00	2 000,00
R76 Produits financiers		0,00	0,00
R77 Produits exceptionnels divers		5 000,00	5 000,00
Total recettes		6 126 828,04	6 126 828,04

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses	RAR	BP 2021	BP2021+RAR
D001 Solde d'exécution section d'investissement reporté		0,00	0,00
D10 Dotations, fonds divers, réserves		0,00	0,00
D16 Emprunts et dettes assimilées		110 000,00	110 000,00
D20 Immobilisations incorporelles	2 923,76	29 430,00	32 353,76
D204 Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
D21 Immobilisations corporelles	87 270,18	2 006 630,00	2 093 900,18
D040 Opération d'ordre de transfert entre sections		0,00	0,00
D041 Opérations patrimoniales		0,00	0,00
Total dépenses	90 193,94	2 146 060,00	2 236 253,94
Recettes	RAR	BP 2021	BP2021+RAR
R021 Virement de la section de fonctionnement		889 073,68	889 073,68
R001 Solde d'exécution section d'investissement reporté		94 638,72	94 638,72
R10 Dotations, fonds divers, réserves	189 791,68	299 000,00	488 791,68
R13 Subventions d'investissement		0,00	0,00
R16 Emprunt		0,00	0,00
R20 Immobilisations incorporelles		0,00	0,00
R21 Immobilisations corporelles		0,00	0,00
R23 Immobilisations en cours		0,00	0,00
R040 Opération d'ordre de transfert entre sections		253 649,86	253 649,86
R041 Opérations patrimoniales		0,00	0,00
R024 Produits de cession d'immobilisation		510 100,00	510 100,00
Total recettes	189 791,68	2 046 462,26	2 236 253,94

vi. Vote du budget primitif 2021 des panneaux photovoltaïques

Délibération 2021/02/12 :

Vu les articles L.1611-1 et suivants, L.2311-1 à L.2343-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, Katia HARDOUIN, Adjointe aux finances expose à l'Assemblée les orientations budgétaires pour l'année 2021, les conditions de préparation du budget primitif, établi en conformité avec la nomenclature M14, et validé par la commission finances.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 23 voix pour, adopte le budget primitif des panneaux photovoltaïques de l'exercice 2021 arrêté comme suit, dont l'édition détaillée a été distribuée aux élus :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	Dépenses	BP 2020	CA 2020	BP 2021
chapitre D 011	Charges à caractère général	150,00	35,79	150,00
6135	Location mobilières : location du compteur électrique EDF	50,00	35,79	50,00
61521	Entretien et réparations sur biens immobiliers : bardage Frs Age de paille	100,00	0,00	100,00
chapitre D 67	Charges exceptionnelles	2 480,46	0,00	3 979,30
6743	Subventions exceptionnelles de fonctionnement	2 480,46	0,00	3 979,30
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00
Total dépenses de fonctionnement		2 630,46	35,79	4 129,30
Code	Recettes	BP 2020	CA 2020	BP 2021
chapitre R002	Excédent de fonctionnement	1 130,46	0,00	2 729,30
chapitre R70	Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	1 500,00	1 634,63	1 400,00
7011	Vente d'énergie - Electricité	1 500,00	1 634,63	1 400,00
Total recettes de fonctionnement		2 630,46	1 634,63	4 129,30

C. Présentation du projet de centre culturel

Délibération 2021/02/13 :

M. le Maire rappelle que comme indiqué dans les orientations budgétaires du mandat, un des projets les plus conséquents correspond à la construction d'un centre culturel.

Il convient donc de présenter à l'Assemblée le travail de réflexion du comité de pilotage sur la définition des besoins afin de poursuivre ce dossier.

M. le Maire donne la parole à Loïc JARROSSAY et Nicolas ALLAIN pour présenter la réflexion du comité de pilotage.

➤ **Définition des fonctionnalités attendues de ce nouvel espace**

A partir des propositions reçues, et des échanges des membres du comité, ce dernier propose que le centre culturel dispose :

- D'une bibliothèque/médiathèque agrandie avec espace enfant, livre en braille,
- De médiabox (contenu en ligne tel que livres, vidéos, musique...)
- D'une ludothèque
- D'un espace numérique comprenant 6 postes de travail avec ordinateurs
- D'une salle de rencontre intergénérationnelle, qui peut être une salle multifonction d'environ 50 m²,
- D'un hall pouvant accueillir des expositions éphémères
- D'espaces conviviaux pour lire, partager : intérieur et extérieur avec mobilier adapté.
- Locaux auxiliaires (bureau du responsable, salle de reprographie, local ménage...)
- WIFI
- Salle de projection
- Aménagements paysagers extérieurs et le mobilier extérieur devront tenir compte des flux église/espace culturel/mairie,

Tous ces lieux ne se cumulent pas, les salles pourront répondre à plusieurs besoins en fonction d'un planning préétabli.

➤ **Grandes lignes du projet (utilisation des espaces intérieurs/extérieurs, reconstruction ou non, style contemporain/ancien...)**

- Le centre culturel sera installé dans un ensemble incluant le presbytère, l'ancienne poste voire une construction complémentaire, le tout sera communicant
- Le choix du style (contemporain ou non) est ouvert

L'objectif du vote de l'Assemblée est de valider la définition des besoins afin de poursuivre la démarche (retenir un bureau d'étude, diagnostic...)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 23 voix pour approuve la définition des besoins ci-dessus et la poursuite du projet.

Délibération 2021/02/14 :

Ajout d'un membre dans le comité de pilotage « construction d'un centre socio-culturel »

M. le Maire rappelle qu'un comité de pilotage a été créé, en séance du 15 octobre 2020, pour la réflexion de la construction d'un centre culturel,

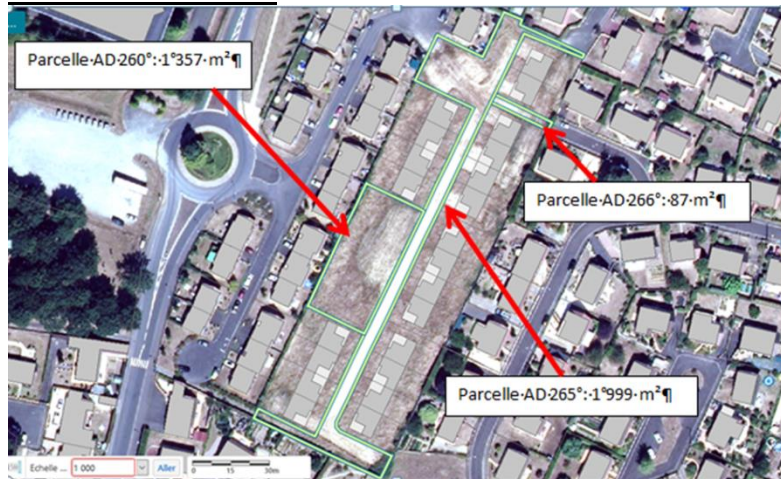
Vu la demande de Virginie SIEG d'intégrer le comité de pilotage,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 23 voix pour, accepte l'intégration de Virginie SIEG et valide la nouvelle composition du comité de pilotage comme suit : Loïc JARROSSAY, Pascal MAZÉ, Richard MONTEWIS, Karine LEBATTEUX, Gladys TORTAY, Hombeline LAUNAY, Joëlle BRUNET, Virginie SIEG et Majide BOUYOUZANE du service administratif.

2. Urbanisme

A. Rétrocession des espaces communs dans le domaine public du lotissement Villa Plaisance

Délibération 2021/02/15 :



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le permis groupé n°07234412P0016 accordé le 25/11/2014, pour la construction du lotissement Villa Plaisances de 22 logements en accessibilité sociale à la propriété, rue des rouges gorges,

Vu la demande formulée par Union et Progrès, lotisseur, pour la rétrocession des parties communes du lotissement,

Vu la délibération n°2016/11/03 du 17/11/2016 relative à une subvention communale d'équipement d'un montant de 30 124.92 € versée à Union et Progrès,

Vu la délibération de la Communauté de communes du Val de Sarthe en date du 28 septembre 2017 portant modification de ses statuts pour la GEMAPI, l'eau et en matière d'assainissement collectif et non collectif,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2017/10/18 du 19 octobre 2017 relative à la modification des statuts de la Communauté de communes du Val de Sarthe pour les compétences GEMAPI, Eau et en matière d'assainissement collectif et non collectif,

Vu l'état satisfaisant de la voirie et des espaces publics,

Considérant l'intérêt manifeste de la voirie du lotissement Villa Plaisance en vue d'une harmonisation globale sur l'ensemble du territoire communal,

Considérant que, par leurs caractéristiques, leurs usages et leurs états, les Voiries, Réseaux Divers remplissent parfaitement les conditions pour être classés dans le domaine public de la Commune,

Après avis de la Commission urbanisme réunie le 07 septembre 2020,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 23 voix pour :

- Approuve la rétrocession des parcelles cadastrées AD 260 d'une superficie de 1 357 m², AD 266 de 87 m², AD 265 de 1 999 m² soit une superficie totale de 3 443 m² formant la rue des rouges gorges, les espaces verts et le bassin de rétention,
- Approuve la rétrocession des ouvrages d'assainissement (eaux usées, eaux pluviales), d'éclairage public, d'eau potable,
- Dit que la rue des rouges gorges sera classée dans le domaine public communal à compter de la date de signature de l'acte notarié,
- Dit que cette acquisition s'effectuera à l'euro symbolique,
- Dit que l'acte de rétrocession sera rédigé par acte authentique,
- Désigne l'office notarial Bollée au Mans 27 avenue Bollée pour établir l'acte,
- Précise que les frais inhérents à cette rétrocession seront à la charge de Union et Progrès,
- Autorise M. le Maire à signer l'acte à intervenir,
- Donne pouvoir à M. le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

B. Convention avec Etudes et Chantiers pour l'année 2021

A reporter au prochain conseil.

C. Remise des prix pour le concours des maisons fleuries et illuminées de l'année 2020

Délibération 2021/02/16 :

M. le Maire donne la parole à Stéphane FOURNIER et Pascal MAZÉ, adjoint à l'urbanisme qui expose à l'Assemblée que la commune a organisé un concours des maisons fleuries et un concours des maisons illuminées en 2020.

Les spayens s'inscrivent en mairie, un jury composé d'élus et membres de la commission établit la liste des gagnants.

En raison de la pandémie Covid-19, il ne sera pas possible cette année d'organiser une rencontre et de remettre aux participants leurs prix. C'est pourquoi il est prévu un bon supplémentaire pour l'achat d'une fleur qui aurait dû être remise lors d'une réception.

Les bons seront déposés dans les boîtes aux lettres des participants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 23 voix pour

- valide les sommes pour cette remise des prix.
- Ces bons sont valables chez les commerçants de Spay.
- Ce montant est inscrit au budget primitif de la commune au compte 6714.

	concours maisons fleuries	concours maisons illuminées	montant
nbr d'inscrits	13	16	
bons de 60 €	3	3	360,00
bons de 50 €	4	4	400,00
bons de 40 €	3	7	400,00
bons de 30 €	3	2	150,00
bons fleurs jury de 15 €	10		150,00
bons fleurs participants de 15 €	29		435,00
montant total			1 895,00

D. Présentation des déclarations d'intention d'aliéner (DIA)

Pas de réception de DIA depuis le dernier conseil.

3. Ressources humaines

A. Ratio d'avancements de grades

➤ Ratio d'avancement de grade

Délibération 2021/02/17 :

- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment le 2ème alinéa de l'article 49 ;
- Vu les lignes directrices de gestion définies par la collectivité pour les avancements de grade ;
- Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 28/01/2021 ;

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que conformément au 2ème alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents «promouvables» (c'est-à-dire remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré), le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

Ce taux est compris entre 0 et 100%.

Monsieur le Maire ajoute, que depuis le 1er janvier 2021, l'agent ayant les conditions statutaires pour bénéficier d'un avancement de grade doit également remplir les critères définis par les lignes directrices de gestion de la collectivité qui ont été validées par le comité technique en date du 28/01/2021.

Les lignes directrices de gestion consistent en un document récapitulatif de la politique RH de la collectivité. Ce document regroupe tous les thèmes RH comme le temps de travail, le régime indemnitaire, la protection sociale... et les avancements de carrière des agents.

Ce nouvel outil est conçu pour informer les agents des orientations et priorités de l'employeur et guider l'autorité compétente dans ses prises de décision dans les matières concernées, sans renoncer à son pouvoir d'appréciation au cas par cas.

La commune a défini en priorité les critères d'avancement de grade et poursuit la rédaction des lignes directrices de gestion pour les autres thèmes qui seront présentés à l'Assemblée délibérante dans l'année, avec au préalable une concertation avec les agents.

Monsieur le Maire propose de fixer pour l'année 2021 un taux de promotion de 100%, commun à tous les cadres d'emplois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 23 voix pour, adopte un taux de promotion de 100%, commun à tous les cadres d'emplois.

➤ Avancement de grades pour l'année 2021, mise à jour du tableau des effectifs

Délibération 2021/02/18 :

- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 ;
- Vu les lignes directrices de gestion définies par la collectivité pour les avancements de grade ;

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée délibérante que les agents titulaires de la collectivité peuvent bénéficier d'un avancement de grade, suite à la réussite d'un concours, d'un examen professionnel ou encore par le biais de l'avancement par ancienneté.

Considérant les possibilités d'avancement de grade au titre de l'année 2021, il est proposé les créations de poste suivantes à compter du 15 février 2021 :

Grade d'origine (actuel)	Création de poste	
	Grade d'accès	Nombre de poste
Educateur des APS principal 2 ^e classe	Educateur des APS principal 1 ^{ère} classe	1
Adjoint administratif principal 2 ^e classe	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1
Adjoint technique	Adjoint technique principal 2 ^e classe	1

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 23 voix pour :

- Accepte les créations de postes ci-dessus ;
- Supprime les grades d'origine des agents bénéficiant de l'avancement de grade mentionné ci-dessus ;
- Adopte la mise à jour du tableau des emplois à compter du 15 février 2021 comme indiqué ci-dessous ;
- Inscrit les crédits nécessaires au budget de la collectivité.

Service	Missions	Grades	Temps Complet	Temps partiel		Temps Non Complet		Pourvu par un contractuel	Décision du Conseil Municipal
				Nbre	Quotité	Nbre	Temps effectué		
Administratif	DGS	Emploi fonctionnel - Direction Générale des Services	1						
		Attaché principal territorial	0						
	Marchés - Travaux	Rédacteur principal de 1ère classe	1						
	Urbanisme - Etat civil	Adjoint administratif territorial principal 1ère classe	1						
	Accueil	Adjoint administratif territorial	0			1	28h		
	Comptabilité	Adjoint administratif territorial principal 1ère classe	1						
	Ressources Humaines	Rédacteur territorial	1						
	Communication	Rédacteur territorial principal 1ère classe	1						
	Elections - CCAS - Associations	Adjoint administratif territorial principal 1ère classe	1						Avancement de grade au 15/02/21 : suppression du grade d'adjoint adm. ppal 2e classe
	Informatique	Adjoint technique territorial	1						
	Affaires scolaires et assistante RH	Adjoint administratif	1						
Technique	Responsable	Technicien territorial principal 2ème classe	1						
		Technicien territorial contractuel						1	
	Peintre	Adjoint technique territorial principal 1ère classe	1						
	Plombier	Adjoint technique territorial	1						
	Electricien	Adjoint technique territorial	0						Disponibilité du 17/09/2020 pour un an
		Adjoint technique territorial contractuel						1	
	Espaces verts	Adjoint technique territorial principal 1ère classe	4						
Houssay		Adjoint technique territorial	2						
		Adjoint technique territorial	0						Remplacement d'un départ en retraite
	Gestionnaire base de loisirs	Educateur territorial des APS principal 1ère classe	1						Avancement de grade au 15/02/21 : suppression du grade d'Educateur des APS ppal 2e classe
	Espaces Verts	Adjoint technique territorial	2						
	Polyvalence bâtiment espaces verts	Adjoint technique territorial	0						
Périscolaire	Gestionnaire camping	Adjoint technique territorial	1						
	ATSEM	Agent spécialisé des écoles maternelles principal 1ère classe	3						
		Adjoint technique territorial contractuel						1	
		Adjoint technique territorial	3						
		Adjoint technique territorial principal 2ème classe	1						Avancement de grade au 15/02/21 : suppression du grade d'adjoint technique
	Entretien de locaux / Restauration Scolaire	Adjoint technique territorial principal 2ème classe	4						
		Adjoint technique territorial principal 2ème classe	0			1	28h		
		Adjoint technique territorial contractuel						3	
	Garderie/ Restauration Scolaire / Animations	Adjoint territorial d'animation principal 1ère classe	0						Disponibilité du 01/01 au 31/12/2021
		Adjoint territorial d'animation principal 1ère classe	1						
		Adjoint technique territorial contractuel						2	
		Animateur territorial principal 1ère classe	1						
Total			35	0		2		8	

B. Accueil de stagiaires

Délibération 2021/02/19 :

- Vu la loi n°2014 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires ;

- Vu le Code de l'Education, notamment les articles L124-1 à L124-20 et D124-1 à D124-13 ;

- Vu le Code de la Sécurité Sociale, notamment les articles D242-1 à D242-2-2 ;

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que la collectivité est de plus en plus sollicitée pour l'accueil de stagiaires. Avec la pandémie de COVID-19, les jeunes rencontrent de nombreuses difficultés pour trouver des stages en entreprise. Dans la mesure de son possible, la commune de SPAY acceptera d'accueillir des stagiaires au sein des services.

Afin de simplifier les démarches, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer les conventions de stages à venir sur la durée du mandat.

Monsieur le Maire précise que le versement d'une gratification minimale à un stagiaire de l'enseignement supérieur est obligatoire :

- Soit lorsque la durée du stage est supérieure à deux mois consécutifs (soit l'équivalent de 44 jours à 7 heures par jour) ;

- Soit à partir de la 309ème heure de stage même s'il est effectué de façon non continue.

Le montant applicable est défini par les textes en vigueur et suivra les évolutions réglementaires. Le montant de la gratification sera calculé sur le taux horaire minimum défini par la réglementation.

Lorsque le stage est inférieur ou égal à deux mois, la collectivité peut décider de verser une gratification dont les conditions sont fixées par délibération.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer comme suit les conditions dans lesquelles une contrepartie financière est versée aux stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis au sein de la collectivité et dont la durée du stage est inférieure ou égale à 308 heures :

- Pour les stages d'observation : 1.80 euros par heure effective de stage ;

- Pour les stages dont les missions sont définies et ont pour objectif un rendu productif pour la commune (exemple : création d'un fichier de suivi de dossiers) : 2.50 euros par heure effective de stage.

Son versement restera néanmoins conditionné à l'appréciation de l'autorité territoriale sur le travail à fournir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 23 voix pour :

- Autorise Monsieur le Maire à procéder à la signature des conventions de stages ;

- Accepte le versement d'une gratification pour les stagiaires de l'enseignement supérieur dont la durée du stage est inférieure ou égale à 308 heures, selon les conditions visées ci-dessus.

4. Houssay : recrutement des saisonniers pour la saison 2021

Délibération 2021/02/20 :

- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment le 2ème alinéa de l'article 3 ;

- Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale ;

- Considérant que les besoins du service justifient le recrutement de personnel saisonnier ;

Monsieur le Maire donne la parole à Karine LEBATTEUX, Adjointe chargée de la base de loisirs du Houssay qui informe l'assemblée que conformément à l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les collectivités peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à une activité saisonnière.

En raison du surcroît de travail en été sur la base de loisirs du Domaine du Houssay (ouverture de la baignade sur le plan d'eau du 26 juin 2021 au 31 août 2021 et ouverture du camping à compter du 15 avril 2021), il est proposé de recruter, pour un besoin occasionnel, des agents saisonniers aux différents postes suivants :

❖ Surveillants de baignade pour le plan d'eau de la base de loisirs :

Du 25 juin 2021 au 31 août 2021 Nombre de postes : 1 Diplôme exigé : BEESAN Temps de travail : 35/35ème Grade de référence : Educateur des APS (catégorie B) Indices de rémunération : 372/343	Du 25 juin 2021 au 31 août 2021 Nombre de postes : 2 Diplôme exigé : BNSSA Temps de travail : 35/35ème Grade de référence : Opérateur des APS qualifié (catégorie C) Indices de rémunération : 362/336
---	---

❖ Contrôle des entrées :

Du 25 juin 2021 au 31 juillet 2021 Nombre de postes : 2 Temps de travail : 35/35 ^{ème} Grade de référence : Adjoint technique (catégorie C) Indices de rémunération : 354/330	Du 01 août 2021 au 31 août 2021 Nombre de postes : 2 Temps de travail : 35/35 ^{ème} Grade de référence : Adjoint technique (catégorie C) Indices de rémunération : 354/330
--	---

❖ Location du matériel :

Du 25 juin 2021 au 31 juillet 2021 Nombre de postes : 2 Temps de travail : 35/35 ^{ème} Grade de référence : Adjoint technique (catégorie C) Indices de rémunération : 354/330	Du 01 août 2021 au 31 août 2021 Nombre de postes : 2 Temps de travail : 35/35 ^{ème} Grade de référence : Adjoint technique (catégorie C) Indices de rémunération : 354/330
--	---

❖ Entretien et propreté de la base :

Du 03 mai 2021 au 13 septembre 2021 Nombre de poste : 1 Temps de travail : 35/35 ^{ème} Grade de référence : Adjoint technique (catégorie C) Indices de rémunération : 354/330	
--	--

Tous les agents occuperont des postes travaillant le week-end, et assisteront à la journée de formation du 25 juin 2021.

❖ Entretien des espaces verts de la commune

Du 01 juillet 2021 au 31 août 2021 - Nombre de poste : 1 (1 saisonnier en juillet, 1 saisonnier en août)
Temps de travail : 35/35^{ème} - Grade de référence : Adjoint technique (catégorie C) - Indices de rémunération : 354/330

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 23 voix pour :

- Approuve les créations des emplois saisonniers pour l'année 2021 ;
- Autorise Monsieur le Maire à procéder aux opérations de recrutement ;
- Dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2021.

5. Présentation des décisions de M. le Maire au titre de la délégation du conseil municipal

CDD	POSTE	Objet	SERVICE	CDD		Temps de travail / semaine
				Début	fin	
1	Agent technique (surveillance temps du midi + entretien des locaux)	Remplacement d'agent	Périscolaire	04/01/2021	15/01/2021	17h00 périodes scolaires
2	Agent technique (surveillance temps du midi + entretien des locaux)	Remplacement d'agent	Périscolaire	30/01/2021	19/02/2021	16h36 périodes scolaires
3	Agent technique (agent polyvalent de maintenance des bâtiments)	Remplacement d'agent	Technique	01/02/2021	30/09/2021	39h00/semaine

6. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 14 janvier 2021

Le procès-verbal du conseil municipal du 14 janvier 2021 est approuvé par 20 voix pour et 3 abstentions (Joëlle BRUNET, Alain GALY, Virginie SIEG).

7. Divers

A. Attribution d'un nom à l'ancien atelier communal

Délibération 2021/02/21 :

M. le Maire passe la parole à Loïc JARROSSAY, adjoint aux travaux qui expose à l'Assemblée que la commission travaux du 04 novembre 2020 a émis un avis favorable pour attribuer un nom à l'ancien atelier communal sis route d'Arnage.

Le bâtiment de l'ancien atelier portait, jadis, le nom de « La Brulerie » faisant référence à l'utilisation qui en était faite alors : lieu à disposition des Spayens pour bruler de l'alcool de poire dans un alambic pour fabriquer de l'« Eau de Vie »

Il est donc proposé de redonner à ce bâtiment le nom de « La Brûlerie ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 23 voix valide le nom de l'ancien atelier municipal : La Brûlerie.

B. Demande de subvention

Délibération 2021/02/22 :

Dans le cadre des aides de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour l'année 2021, le projet de réhabilitation de l'ancien restaurant scolaire à destination d'une maison des associations, est susceptible d'être éligible.

Compte tenu des délais contraints de fin février pour déposer les demandes de subvention, M. le Maire propose de prendre une délibération de principe pour ce projet afin que le dossier soit dirigé vers le fonds d'aide le plus opportun : DSIL plan de relance, DSIL)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 23 voix pour :

- adopte le projet de réhabilitation de l'ancien restaurant scolaire (étant entendu que le projet définitif devra être validé par le comité de pilotage et la commission finances)
- décide de solliciter le concours de l'Etat
- mandate M. le Maire pour déposer une demande au titre de la DSIL pour l'année 2021,
- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours,
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement,
- atteste de la compétence de la commune à réaliser les travaux,
- arrête les modalités de financement suivant

Dépenses HT		Recettes HT		taux	
travaux réhabilitation	274 072,00	Commune			101 954,78
		DSIL (50% sur travaux)		50	137 036,00
		Plan de relance régional (20% sur travaux + MO)		20	59 747,70
Maîtrise d'œuvre	24 666,48				
Total travaux HT	298 738,48		total		298 738,48

Délibération 2021/02/23 :

Dans le cadre des aides du Plan de Relance Régional pour l'année 2021 (délibération du conseil régional des 9 et 10 juillet 2020), le projet de réhabilitation de l'ancien restaurant scolaire à destination d'une maison des associations, est susceptible d'être éligible.

En effet, la commune s'inscrit dans une démarche de rénovation énergétique des bâtiments communaux visant à réduire les consommations énergétiques.

Cette opération comprend l'isolation totale du bâtiment, la pose de panneaux photovoltaïques.

M. le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 23 voix pour :

- adopte le projet de réhabilitation de l'ancien restaurant scolaire (étant entendu que le projet définitif devra être validé par le comité de pilotage et la commission finances)
- décide de solliciter le concours de la région Pays de la Loire,
- mandate M. le Maire pour déposer une demande au titre du plan de relance investissement communal pour l'année 2021,
- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours,
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement,
- atteste de la compétence de la commune à réaliser les travaux,
- arrête les modalités de financement suivant

Dépenses HT		Recettes HT		taux	
travaux réhabilitation	274 072,00	Commune			101 954,78
		DSIL (50% sur travaux)		50	137 036,00
		Plan de relance régional (20% sur travaux + MO)		20	59 747,70
Maîtrise d'œuvre	24 666,48				
Total travaux HT	298 738,48		total		298 738,48

C. Mise à jour dates du conseil municipal

2021	Commune		Communauté de communes		Autres
	Réunion de pré conseil	Conseil municipal	Conseil communautaire	Bureau	
mars	9	11		18	
avril	6 et 20	8 et 22	15 Chemiré le Gaudin	1 ou 29	
mai	18	20	11 Guécélard	6 ou 27	
juin	15	17		10	
juillet	6	8		8	

D. Information des commissions

Les élus référents exposent le travail en cours des commissions communautaires et communales.

Séance levée à 22h20.